

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 5 juin 2026

040 - 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 5 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, CORNU Véronique, DESCHAMPS Guillaume, GARCIA Rémy, GÜNDEL-SCHMITT Martine, JOURDAN Guylaine, MULA Bernard, PEYRAT Jean-Michel, SANCHEZ Séverine, SANTA Ghislaine, SEGUIER Virginie, VITU Stéphane,

Procurations : BODEN Noëlle à VITU Stéphane, GINIEIS Alain à GARCIA Rémy, M LEMONNIER Frédéric à GÜNDEL-SCHMITT Martine, MADRID Marie-Françoise à SANCHEZ Séverine, SERVEL Magali à JOURDAN Guylaine, TAINÉ Jérémy à SEGUIER Virginie,

Secrétaire de séance : DESCHAMPS Guillaume.

**Objet : Subventions aux associations 2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un vote distinct pour les subventions versées aux associations et autres. Il propose de subventionner les organismes suivants :

Association des Ecoles Roujanaises	Fonctionnement	500.00 €
Association Communale de Chasse Agréée	Fonctionnement	400.00 €
Association sportive collège	Fonctionnement	450.00 €
Boule Joyeuse	Fonctionnement	800.00 €
	Concours Fête	350.00 €
	Challenge Ville	350.00 €
Comité des Festivités Roujanaises	Fonctionnement	2 000.00 €
	Foire	3 000.00 €
	Festivités 14/07	1 600.00 €
	Fête locale	15 000.00 €
Dragons of the South Lotus	Fonctionnement	500.00 €
	Chasse au trésor	300.00 €
Ensemble et Solidaires	Fonctionnement	600.00 €
Foyer Rural	Fonctionnement	1 500.00 €
	Bibliothèque	1 500.00 €
	Fête champêtre	350.00 €
Minettes roujanaises	Fonctionnement	500.00 €
Racing Club Neffiès Roujan	Fonctionnement	2 000.00 €
Randoris Club Roujan	Fonctionnement	600.00 €
Roujan Cœur de Village	Fonctionnement	700.00 €
Souvenir Français	Fonctionnement	400.00 €
Union Nationale des Combattants	Fonctionnement	400.00 €
Vélo Club Coteaux et Châteaux	Fonctionnement	500.00 €
	Rando nocturne	100.00 €
Centre Hérault	Opération brioches	120.00 €
Côtes de Thongue	GEDON	91.00 €
Assocaiton Terra Tao	Fonctionnement	50.00 €



Monsieur le Maire propose que le versement de ces subventions soit conditionné par la présentation par les associations d'un bilan financier de leurs actions. Les subventions en vert seront versées seulement après la réalisation de la manifestation concernée et en fonction des dépenses d'animation réellement engagées pour le 14 juillet et la fête locale.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la liste des associations et organismes à subventionner ainsi que les montants proposés par monsieur le Maire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

LE MAIRE,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.